

**Besouze.** — Arrestation de l'un des auteurs de l'affaire dramatique de la ferme Gallois. — Mercredi matin, le gendarme de Mouscron a procédé, sur l'ordre du parquet de Courtrai, à l'arrestation, à Mont-leux, du nommé Ghésquière. Ces individus étaient recherchés depuis longtemps; il avait été dénoncé par Merlin comme ayant participé à l'affaire dramatique de la ferme Gallois. Ghésquière est un fort gaillard d'une trentaine d'années, portant à la figure les traces de la petite vérole, très connu à la frontière comme un des fraudeurs les plus habiles; il se trouvait le plus souvent en compagnie de Planchant, un autre fraudeur bien connu aussi pour ses exploits.

**Marquon-Barcel.** — Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Marquon-Barcel se réunira vendredi prochain 7 juin en session ordinaire. Ordre du jour: Genes d'eau. — Bouteilles de famille. — Sottier du Poutch. — Demande de M. Mullies. — Falsification de la carte de la commune. — Agrandissement du cimetière.

**Une agression.** — Dans la nuit de mardi à mercredi, un habitant de Marquon, M. Grouzet, demeurant Chemin de la Courbe, retourant chez lui, forest à proximité du Chemin des Peupliers, il fut assailli par trois rôdeurs: deux hommes et une femme. M. Grouzet, doté d'une grande force, put se débarrasser de ses assaillants et chercher de l'aide. Mais ne pouvant trouver personne, à cause de l'obscurité sans doute, il crut bon de retourner sur ses pas, et se trouva en face de ses agresseurs qui le suivirent et le cet fois il put les mettre en fuite.

**Mouvaux.** — Le Conseil municipal tiendra aujourd'hui jeudi 6 heures, sa deuxième séance de la session ordinaire de mai. — Contrôleur des contributions directes se rendra à la Mairie de Mouvaux, jeudi prochain 10 courant, à 8 heures et demie, pour recevoir les déclarations de mutations de 1905 pour 1906.

**Hallain.** — Affront à la pudeur. — M. Champion, commissaire de police, a réuni entre les mains de la gendarmerie, pour être conduit à Lille, le jeune homme du hameau du Colbas, qui, se trouvant avec plusieurs camarades dans un estaminet, s'était permis les actes les plus indécents sur la personne d'une jeune fille.

**Neuville.** — Le conseil municipal est convoqué pour vendredi prochain à 8 heures 1/2. Une seule question est portée à l'ordre du jour: le vote du budget de 1906.

**GRANDE POISSONNERIE ROUBAISE NE 31, RUE SAINT-GEORGES, 31**  
**J. DUCROCQ, Propriétaire**  
— COURS du Jeudi 6 Juin 1895 —  
Toute commande de poissons fins pour dîners, noces et banquets exécutée dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

concours du cercle musical d'amateurs le Club des Vingt, directeur M. Alfred Quesnay. A trois heures, distribution solennelle publique des récompenses, au siège central, 110, rue de l'Hôtel-Militaire, avec le concours de la Fanfare de la Madeleine.

A cinq heures, banquet à l'annexe du Grand Hôtel, 18, rue Faidherbe.

**Suicide de M. Rochart, conseiller municipal.** — Dans la matinée de mercredi, la nouvelle s'est répandue en ville que M. Rochart, conseiller municipal de Lille, venait de mettre fin à ses jours: comme on le pense bien, la nouvelle de ce suicide a provoqué un profond étonnement, et beaucoup de personnes se refusant d'abord à y croire, mais, renseignements pris, elle était exacte.

Ce matin, M. Rochart, qui était constructeur-mécanicien et demeurait rue de Douai, n° 101, s'était levé de bonne heure. Vers sept heures moins un quart, il remonta dans sa chambre en disant qu'il allait s'habiller pour se rendre à un enterrement à l'église Sainte-Catherine.

A sept heures, sa domestique ne le voyant pas descendre, s'inquiéta et monta à sa chambre. Là un triste spectacle s'offrit à ses yeux.

M. Rochart était étendu sur son lit, ensanglanté et ayant rendu le dernier soupir; il était vêtu d'un gilet, d'un pantalon et avait retiré ses chaussures.

Le malheureux s'était tiré un coup de revolver; la balle l'avait atteint au cœur, et après avoir traversé le corps de part en part, elle s'était logée dans la muraille. Le revolver était encore chargé de cinq balles.

M. le docteur Botry, mandé immédiatement, n'a pu que constater le décès.

M. Rochart était célibataire et n'avait plus de famille. On ne sait encore à quel attribuer ce suicide. M. Rochart, qui était assés dans la maison de construction de la rue de Douai, l'avait reprise à son compte personnel depuis quatre semaines.

M. Louis Rochart était né à Lille le 20 juin 1828. Il avait par conséquent avoir cinquante sept ans. Il entra au conseil municipal aux élections partielles du 12 octobre 1870 et, depuis cette époque, il avait constamment fait partie de cette assemblée. Aux élections d'1892, il avait été réélu, au scrutin de ballottage, par 12,579 voix. Depuis qu'il était entré dans la vie politique, M. Rochart n'avait cessé de voter avec le parti opportuniste avancé.

**Bourse finière.** — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis la semaine dernière; la vente de la toile reste satisfaisante pour cette époque de l'année. La vente des fils est plus calme; l'exécution des anciens ordres, qui sont importants, remplit les besoins de la campagne en campagne. Bien que les stocks soient à peu près épuisés en campagne, les lins de pays se vendent à des prix un peu plus faibles. Les affaires en lins de Russie sont toujours très calmes, et les prix faibles.

**Une grève à Fourmies.** — Fourmies, le 5 juin 1895. Monsieur le Directeur

La Compagnie des tramways entendit assumer son exploitation à cette date des chemins de fer et se refusait à acquiescer les 22.000 francs réclamés; une contrainte rendue exécutoire par M. le juge de paix fut délivrée, et c'est à cette contrainte que la Compagnie fait opposition.

Au seul même de l'instance, se pose une difficulté: la ville répondit à cette opposition par une fin de non-recevoir tirée des articles 78 et 79 du règlement de l'octroi. S'il s'élevait une contestation, y eût-il, sur l'application du tarif ou sur la quotité du droit réclamé, le pour ou contre, le juge de paix n'aurait pas à se prononcer sur la question de savoir si la ville a le droit de percevoir le droit d'octroi, et si elle a le droit de percevoir le droit d'octroi.

Le règlement de l'octroi de la ville, de quelques formalités dont il est revêtu, prétendait la Compagnie, n'a point de force légale proprement dite; le pouvoir d'un maire n'est pas législatif, il ne va pas jusqu'à imposer des prescriptions arbitraires; nous n'avons pas à nous y conformer.

C'est un erreur, ripostait la ville: dès le moment où un règlement d'octroi a reçu l'approbation de l'autorité supérieure, en vertu de la législation qui régit les matières d'octroi, la sanction s'impose. Vous vous trouvez en présence d'un document qui a la valeur d'une loi, puisqu'il a été approuvé en 1882.

C'est à ce terme système que M. le Juge de Paix Clausier s'est rangé par son jugement rendu à l'audience du 10 mai 1895. M. le Juge de Paix Clausier a déclaré que la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing ne peut se prévaloir de l'art. 79, en conséquence de son opposition à la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing.

A moins qu'elle ne suspende l'exécution de cette décision par la voie de l'appel, la Compagnie sera tenue de verser par avance 28,927 fr. 82 c., si elle veut faire statuer sur son opposition à la contrainte.

**LA MORT DE LA SOEUR DE M. RIBOT**  
Calais, 5 juin. — Dès la nouvelle de la mort de Mme Lambert, sœur du président du conseil et vic-time du terrible accident que nous avons relaté, M. Ribot s'y rendra tout soir pour assister aux obsèques fixées à vendredi matin, onze heures.

Le Président de la République a adressé au président du conseil un télégramme de condoléances et a chargé M. le commandant Moreau de lui porter l'expression de ses sympathies.

Calais, 5 juin. — Mme Ribot et son fils sont arrivés ici à midi en raison de la mort accidentelle de leur belle-sœur et tante, Mme Lambert, dont les obsèques seront célébrées vendredi à dix heures et demie en l'église Notre-Dame.

Le parquet de Boulogne est venu enquêter au sujet de l'accident.

**Une grève à Fourmies.** — Fourmies, le 5 juin 1895. Monsieur le Directeur

**NORD**  
Un incendie à Ennetières-en-Weppe. — Mardi vers cinq heures du soir, un incendie a détruit la ferme de M. Carollus Lemaire à Ennetières-en-Weppe. Les dégâts couverts par une assurance s'élevaient à 7,000 fr.

**BELGIQUE**  
A la Chambre. — On a continué, cette semaine, la discussion des projets économiques du gouvernement. La discussion générale a été éclose mercredi, après des discours de MM. de Broqueville, Tackx et H. Carrière, de Winter et Vandenberghe.

Importante réunion de la droite. — Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

Le projet économique de la question de cabinet. — La loi sociale. — La Chambre s'est réunie mercredi 4 juin, à 9 heures, pour discuter la question actuelle des droits d'octroi.

**AUX FABRIQUES PARISIENNES**  
E. LANDAUER  
10, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX  
SPÉCIALITÉ DE  
**TROUSSEAUX et LAYETTES**  
Immense assortiment de Linge brodé et cousu à la main. Grand choix d'articles hautes nouveautés pour enfants, en Robes blanches et couleurs, Douillettes, Peignees cachemire et paques, Robes de nuit, Chemises, Chapeaux, Bonnets, Tabliers, etc. Bénéfices en tous genres.  
CHEMISES pour hommes et jeunes gens, toutes tailles et sur mesure  
Dépôt de Toutes des Voitures et Linge de table, garantis à l'usage  
**SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION**  
Prix-facile marqué en chiffres connus. — NOMBREUSES OCCASIONS  
30663 ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX 8031

que difficilement. La société civile n'existe donc qu'en vue d'atteindre les résultats qui n'atteindraient pas les efforts isolés des membres du groupe. Or, ces résultats sont certains progrès à accomplir et certains périls à éviter. La mission de l'Etat est donc de discipliner les citoyens pour obtenir l'unité d'action, seule capable de réaliser les conditions de bonheur temporel que les efforts individuels ne pourraient pas atteindre d'atteindre que tardivement et difficilement.

En conséquence, l'Etat doit: 1° assurer la défense contre les ennemis du dehors par une bonne organisation des forces militaires; 2° faire respecter les droits de tous; et pour cela, d'abord bien les définir dans ses codes, puis créer des tribunaux chargés de juger les litiges; 3° prendre toutes les mesures propres à répandre l'instruction, mais seulement lorsque les citoyens livrés à eux-mêmes n'obtiennent pas de résultats satisfaisants; l'Etat doit, en cette matière, simplement compléter les lacunes, mais non entraver l'essor des initiatives individuelles.

4° Chercher à soulager la misère, à protéger les travailleurs contre les accidents et le chômage, à veiller à ce que tous soient pourvus de moyens d'existence. Ici encore l'Etat n'a qu'à compléter l'insuffisance de l'initiative privée; il doit accorder largement la liberté d'association et d'intervention que lorsqu'elle est impuissante à enrayer le grave péril social que constitue le paupérisme.

5° Comme la vertu et la religion sont les deux conditions les plus sûres du bonheur temporel, l'Etat a le devoir de les faire respecter et de réprimer les attaques contre la morale et la religion.

Telle est la mission que l'Etat doit remplir et qu'il ne doit pas dépasser: son rôle se borne à ce qu'il ne doit pas franchir ces limites; sinon, il sortirait de ses attributions et enlèverait au citoyen le droit de défendre lui-même sa liberté, sa propriété, sa vie, sa famille, sa religion, sa patrie.

Par conséquent, l'Etat doit: 1° Ne pas commander ce que les efforts individuels peuvent atteindre aussi bien et aussi vite que l'effort collectif; 2° Ne rien commander de contraire aux lois nouvelles ou aux lois divines; 3° Ne pas faire de lois injustes; 4° S'abstenir de toute limitation en matière spirituelle.

Il ne faudrait pas restreindre davantage le rôle de l'Etat et réduire sa mission au respect des droits individuels; ce serait le condamner à l'inaction dans bien des cas et lui empêcher d'accomplir des progrès nécessaires. Cette théorie de l'Etat tendrait à lui interdire, par exemple, toute intervention dans les questions de travaux publics: l'Etat ne pourrait faire construire une route, ordonner le percement d'un canal, l'établissement d'un chemin de fer, etc.

Mais, s'il ne faut pas restreindre outre mesure la mission de l'Etat, il ne faut pas non plus l'exagérer et lui donner des pouvoirs sans limite comme le veut l'école socialiste.

Entre ces deux extrêmes, il faut garder un juste milieu et décider que l'Etat doit faire simplement ce qu'il est utile qu'il fasse, pourvu toutefois que cela soit juste.

336 Gillis id. 516 Nys de l'Espierre, 536 Mercier de Wattefos 536 Verkammer Tourcoing, 576 Debonnoir Courtrai, 586 Dujardin Roubaix, 596 Beekbaert de Besselinghem, 606 Desclayver Marquon-Barcel, 616 Louis Massee Tourcoing, 626 Sarment Deboeck Mouvaux, 636 Lefebvre Brasseur Tourcoing, 646 Léon Lefebvre id. 656 Medey id. 666 Louis Lefebvre 676 Lefebvre-Poissonnier id. 686 Defon du Touquet, 696 François Vanice Tourcoing, 706 Vandecastel d'Orhem, 716 Desnoyelle Tourcoing, 726 Desir Vaneste id.

736 Gustave Vanaverbeke de Tourcoing, 746 Hély id. 756 Charlet id. 766 Dujardin de Roubaix, 776 Dupres de Tourcoing, 786 Salambert de Lille, 796 Ducaze de Tourcoing, 806 Thaudon id. 816 Assens id. 826 Roussel du Sapin Vert, 836 Vanderplampe de Tourcoing, 846 Vandromme d'Armentières, 856 Bittermann de Tourcoing, 866 Duval id. 876 Hornaert id. 886 Vandromme d'Armentières, 896 Duval de Tourcoing, 906 Thibierge de Mouscron, 916 Nonnefont de Linselles, 926 Loman de Tourcoing, 936 Desnoyelle id. 946 Salambert de Lille, 956 Castel de Tourcoing.

966 Desnoyelle d'Annapes, 976 Bourgeois de Mouscron, 1006 Ladan de Tourcoing, 1016 Desnoyelle de Marquon-Barcel, 1026 Hély de Wattefos, 1036 Mercier de Mouscron, 1046 Jean Desnoyelle de Tourcoing, 1056 Moutin Luimbreg (Belgique), 1066 Assens de Tourcoing, 1076 Louis Lefebvre de Tourcoing, 1086 Herelle id. 1096 Louis Delmasour id. 1106 Polainque id. 1116 Louis Lefebvre id. 1126 Hély de Tourcoing, 1136 Légrand de Lille, 1146 Duhanet de Roubaix, 1156 Dujardin id. 1166 H. Penick de Mouscron, 1176 Hély de Mouscron, 1186 Mescart de Mouscron, 1196 Assens de Tourcoing, 1206 Assens de Tourcoing, 1216 Gillis de Tourcoing.

**Prix de l'éclair.** — Louis Delmasour de Tourcoing, Bourgeois id., Dujardin de Roubaix, Herelle de Tourcoing, Assens id., Nasseus id., Assens id., Deboere de Courtrai, Beert de Besselinghem, Desnoyelle de Marquon-Barcel, Louis Lefebvre de Tourcoing, Dujardin de Roubaix, Roussel de Tourcoing, Vandromme d'Armentières, André Desnoyelle de Tourcoing, Nonnefont de Linselles, Salambert de Lille, Castel de Tourcoing, Desnoyelle de Marquon-Barcel, Assens de Tourcoing, Louis Delmasour id., Louis Lefebvre id., Dujardin de Roubaix, Gillis de Tourcoing, Hély id., Jules Six id., Desnoyelle id., Louis Verkammer id., Salambert de Lille et L. Lefebvre de Tourcoing.

Un magnifique constateur a été joué par routes et gagné par M. Louis Delmasour de Tourcoing. Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 17'27" avec une vitesse de 1276 m. 73 à la minute, le dernier à 9 h. 31'30" avec une vitesse de 1188 m. 29 à la minute. La montre du bureau a été réglée le 7er juin à 1 heure et rentra le 23 à 8 heures du soir avec une avance de 1 minute 20 secondes. La distribution des prix de ce concours aura lieu au siège de la société, café de l'Hôtel-de-Ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, dimanche 9 juin.

**COMBATS DE COQS**  
HALLAIN. — Mardi après-midi a eu lieu chez M. Deltour, devant l'église, le rendez de la partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. paques de planer à 10 fr. qui a eu lieu à la Brasserie Saint-Eloi de Tourcoing. Cette partie avait attiré beaucoup d'amateurs et les paris n'ont pas fait défaut. La 1re partie était citée pour 25 francs. Les deux adversaires ont mis au parc des coqs de première force; aussi la partie a été très acharnée; sur 4 parties qui ont été battues, 2 sont restées nulles. La Brasserie Saint-Eloi de Tourcoing a perdu la 2e partie contre M. Deltour.

**Roubaix.** — Comme chaque année, les coqueleurs cultivateurs et leurs amis se sont réunis mardi après-midi pour soutenir une intéressante partie de coqs engagée contre la société de l'OURS de Roubaix; le combat a eu lieu chez M. Desnoyelle, cabaretier, Grand'Rue de Lille. La mise au parc a eu lieu vers 4 heures 1/2. Il s'agissait d'un 2 de 3. Une foule considérable d'amateurs ont pris part à ce tournoi où des paris très importants ont été engagés. La chance n'a pas favorisé les amateurs de Roubaix, car ils ont perdus les quatre parties. L'animal